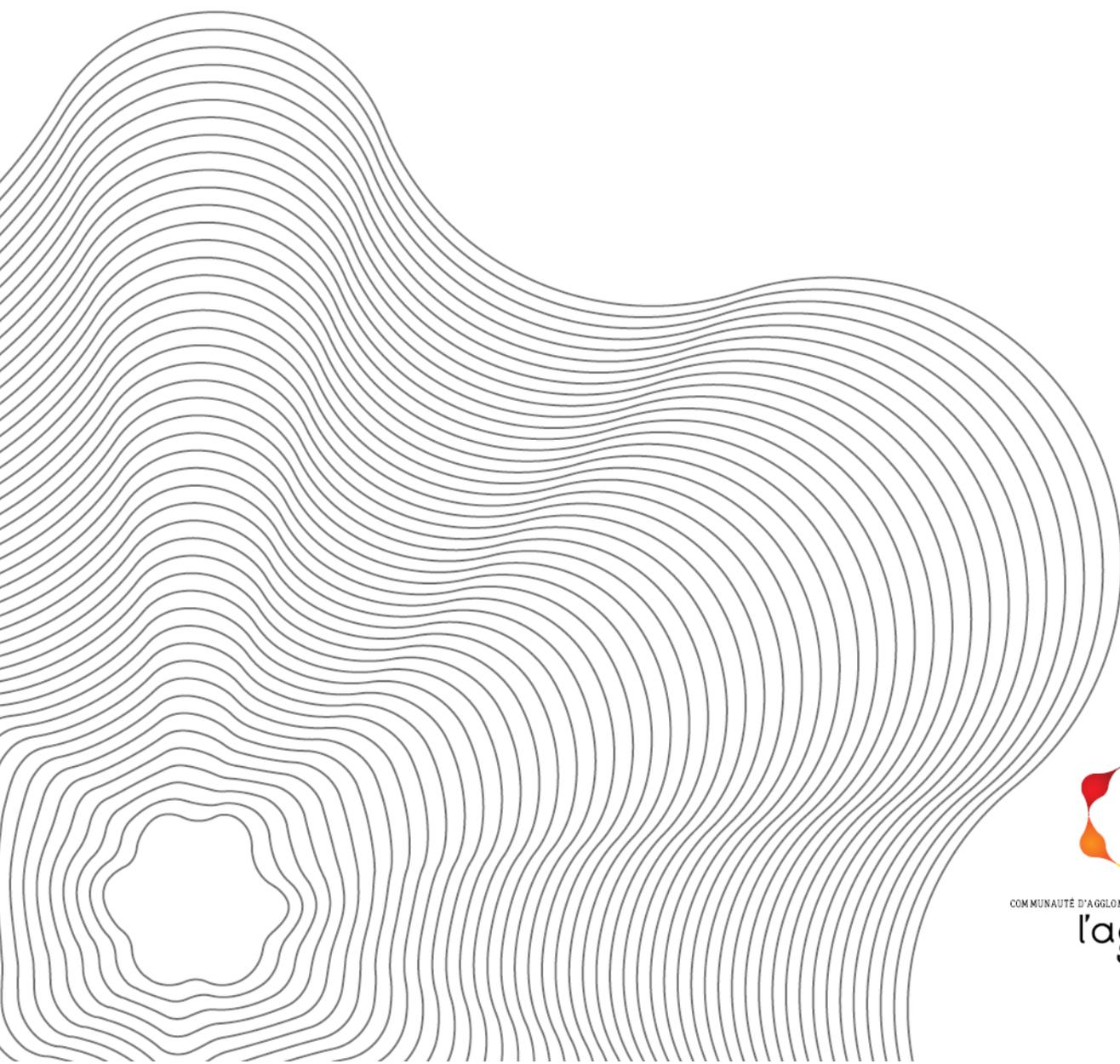


# RAPPORT

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

DIRECTION HYDRAULIQUE ET ENVIRONNEMENT (DHE)

SERVICE ENVIRONNEMENT - DECHETS



# SOMMAIRE

<b>CONTRIBUER A PRESERVER L'ENVIRONNEMENT EXCEPTIONNEL DU TERRITOIRE DE LA CACL ET SOUTENIR LES DYNAMIQUES ASSOCIATIVES DU TERRITOIRE.....</b>	<b>2</b>
1. Les orientations budgétaires 2024.....	2
2. Fonctionnement.....	4
a) Prévention et réduction des déchets .....	4
• Programme Pédagogique de sensibilisation à l'environnement (PPSE) .....	4
• Programme de réduction des déchets.....	4
• Prévention et réduction des déchets : le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) .....	6
• Le soutien de la CACL à la dynamique associative du territoire.....	8
✓ Projets éligibles .....	8
✓ Attribution des subventions.....	9
b) Collecte .....	10
• Collecte des déchets ménagers et assimilés .....	10
c) Transit et traitement .....	13
• Déchetteries .....	13
✓ Exploitation de la déchetterie à Rémire-Montjoly.....	13
✓ Exploitation de la déchetterie de Cayenne.....	13
✓ Collecte et traitement des déchets spécifiques .....	13
✓ AMO pour l'exploitation des déchetteries de Rémire-Montjoly et de Cayenne.....	14
✓ AMO pour l'exploitation de la déchetterie de Macouria .....	14
• Plateforme de compostage.....	14
✓ Exploitation de la plate-forme de compostage.....	14
✓ Audit technico-économique et AMO pour la plateforme de compostage.....	14
✓ Audit préalable pour la certification à l'ECOLABEL du compost.....	14
✓ Prospective pour la gestion des déchets verts .....	15
• Recyclables .....	15
✓ Exploitation du Centre de tri des recyclables secs – EKO TRI .....	15
✓ AMO pour l'exploitation du centre de tri .....	15
✓ Etude de faisabilité pour la mise en place des extensions des consignes de tri.....	15
✓ Etude de faisabilité pour la valorisation des recyclables.....	16
• Stockage des déchets ménagers .....	16
✓ Exploitation de l'ISDND des Maringouins.....	16
✓ Audit exploitation de l'ISDND des Maringouins .....	16
✓ Convention d'occupation du site B4-3 – ONF .....	17
• Fourrière animale pour chiens et chats.....	17
✓ Exploitation de la fourrière animale pour chiens et chats.....	17
✓ Etude de faisabilité pour la construction d'une fourrière animale intercommunale .....	17
• Prestations diverses.....	17
✓ Etude comparative des coûts.....	17
✓ Mise en place d'un service de bus pour les visites des installations.....	17
3. Investissement .....	18
• Achat de fournitures de conteneurs à déchets ménagers (achat de bacs, bornes).....	18
• Remise en état ou redimensionnement des Kaz ti tri .....	18
• Réseau de déchetteries .....	19
• Déchetterie de Macouria (2020-2025) .....	19
• Déchetterie de Matoury (2024-2025) .....	20
• Déchetterie simplifiée de Montsinéry-Tonnegrande (2023-2025) .....	20
• Travaux divers : audit, mise en conformité sécurité, réparations diverses, .....	20
• Aménagements divers : équipements réglementaires .....	21
• Aménagements divers : signalétique, marquage au sol.....	21
• Nouvelle Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) .....	21
• Etude pour la réalisation d'une unité de valorisation énergétique (UVE) des déchets non dangereux sur le territoire de la CACL.....	21
4. Tableau récapitulatif .....	22
Audit préalable pour la certification à l'ECOLABEL du compost .....	22
Audit technico-économique et AMO pour la plateforme de compostage .....	22

## **CONTRIBUER A PRESERVER L'ENVIRONNEMENT EXCEPTIONNEL DU TERRITOIRE DE LA CACL ET SOUTENIR LES DYNAMIQUES ASSOCIATIVES DU TERRITOIRE**

Le territoire demande en conséquence des collectes plus répétées et régulières, ce qui augmente les coûts de collecte sans que la TEOM dynamique ne progresse dans les mêmes proportions.

Collecter et traiter les déchets sur la CACL reste un enjeu majeur à la fois de recherche de satisfaction des habitants sur leurs attentes propres, sur ce qu'ils peuvent attendre d'un territoire moderne, mais aussi de maîtrise des coûts quant aux choix que nous aurons à faire. Le panorama stratégique de la gestion des déchets souhaitée en 2024 par la CACL, s'organise tant sur l'optimisation de la collecte, du tri et du traitement que sur les objectifs réglementaires à atteindre.

### **1. Les orientations budgétaires 2024**

Pour l'établissement de ce ROB avec une vision sur les 3 prochaines années, une vision prospective du niveau de service a été élaborée à l'horizon 2028 dans le but d'améliorer le service rendu avec une maîtrise des coûts. Plusieurs scénarii ont été envisagés et le scénario retenu présente la meilleure vision de compromis entre un service de proximité, le développement de nouvelles offres, la maîtrise des coûts, la prise en compte des actions de prévention ainsi que l'ensemble des investissements à prévoir dans cette feuille de route.

Les dépenses principales pour l'année 2024 sont celles liées à la collecte des déchets ménagers dont les marchés ont en partie été renouvelés début avril 2022, sauf celui de Cayenne renouvelé en 2023 pour une période transitoire. Ces nouveaux marchés induisent une révision des dépenses, en augmentation sur certains secteurs des fréquences de collectes, mise en place de bennes plus adaptées à certaines zones difficiles d'accès, la mise en place de bornes aériennes OMr + RS et le marché de collecte pour leur vidage.

Le traitement est devenu depuis plusieurs années un poste de dépenses majeur – et continuera à l'être en 2024. Ce poste a augmenté principalement par rapport à l'augmentation des coûts d'enfouissement, mais aussi avec la mise en fonctionnement de la déchetterie de Cayenne depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020 dont la fréquentation évolue progressivement.

Les charges de traitement comprennent :

- les frais de mise en décharge intégrant les frais d'investissement pour extension et réhabilitation du site,
- les coûts d'exploitation liés au compostage des déchets verts,
- les coûts d'exploitation des deux déchetteries en service (Cayenne et Rémire-Montjoly),
- Les charges de fonctionnement du centre de tri
- Les charges de fonctionnement de la fourrière animale

La création d'une nouvelle ISDND est en passe d'aboutir avec la levée de la contrainte SAR à porter par la CTG et la CACL, sur la base d'une procédure réglementaire en cours d'ajustement avec les services de l'Etat. Notamment, une étude portant sur la valorisation énergétique des déchets a permis d'analyser à très court terme les conditions de réalisation et retombées ou impacts d'une telle installation sur le coût global de la gestion des déchets. La maîtrise du coût des installations (projection entre 130 et 160 M€), des coûts de fonctionnement et surtout des négociations pour le rachat de l'énergie à mener avec la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) permettront de définir l'équilibre économique de cette installation. Une attention particulière sera portée à cette négociation afin que cette installation contribuant à la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) portée par l'Etat et la CTG ne pèse pas de façon significative sur la fiscalité déchets. Les négociations à la Délégation

de Service Public (DSP) sont en cours de finalisation, pour la conception, la construction et l'exploitation de l'ISDND en tranche ferme pour une mise en service en 2025-2026, et l'UVE en tranche optionnelle pour une mise en service en 2027-2028.

Le traitement du verre est pris en charge par CITEO depuis septembre 2011 et n'est pas intégré au budget de la CACL (hors collecte).

Ces évolutions en termes de coûts de traitement incitent fortement à investir dans les actions de prévention-réduction des déchets qui permettent de réaliser des économies directement sur ces postes majeurs de dépenses.

Développer les actions de prévention réduction des déchets en s'orientant vers les principaux gisements mobilisables, soit essentiellement les déchets fermentescibles et dans un second temps les déchets textiles sanitaires (couches). Les actions prioritaires visées pour répondre à l'obligation générale de tri à la source des biodéchets imposée par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) sont le déploiement du compostage : en composteur individuel, en composteur collectif, en tas, le développement des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. L'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) permettra notamment le développement des actions sur le territoire.

Comme chaque année, je vous propose également de subventionner des associations et établissements scolaires pour des projets/actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.

Les investissements de nouvelles installations doivent également porter sur les nouvelles déchetteries. Les travaux de la déchetterie de Macouria, les études de Maitrise d'œuvre pour les sites de Matoury et Montsinéry Tonnégrande (déchetterie simplifiée). L'amortissement des travaux (respectivement des subventions) devra également être intégré en dépense de fonctionnement (respectivement recettes de fonctionnement).

Les charges d'investissement comprendront en outre des provisions nécessaires pour les grosses réparations de certains équipements (plate-forme de compostage des déchets verts et déchetterie de Rémire-Montjoly), notamment leur mise en conformité réglementaire.

S'agissant des recettes de fonctionnement, il a été lancé en 2013 un travail sur la convergence des taux de TEOM vers un taux moyen de 14,56%, qui a abouti, comme le prévoit la loi, à un taux unifié en 2018. L'étude de prospective financière et technique de la compétence a permis de définir les exigences en matière de service rendu et le mode de financement du service avec définition d'un nouveau taux de convergence qui a été fixé à 15,28% à l'horizon 2021 avec une convergence amorcée dès 2019.

Les recettes provenant de la TEOM (Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères), estimées pour 2024 à 17 700 000 € ne couvrent pas l'intégralité des dépenses de fonctionnement.

Les recettes de la redevance spéciale viennent compléter le budget en 2024 avec 1 500 000 € attendus et potentiellement un gain supplémentaire avec les campagnes de régularisation et autres recouvrements.

Enfin des recettes complémentaires en augmentation provenant de la facturation des professionnels en plateforme de compostage, en déchetterie, à la fourrière animale et au centre de tri, pèsent désormais à hauteur de 205 000€ annuel suite au travail engagé sur l'effort de facturation. Notamment on peut attendre environ 450 000 € de soutiens financiers versés par les éco-organismes, dont la part principale concerne les soutiens de CITEO pour les recyclables.

## 2. Fonctionnement

### a) Prévention et réduction des déchets

- **Programme Pédagogique de sensibilisation à l'environnement (PPSE)**

La CACL, à travers sa compétence environnement-déchets, contribue à sensibiliser tous les publics aux bons gestes concernant la gestion des déchets ménagers et assimilés et à valoriser les actions de réduction des déchets pour limiter leur production sur le territoire.

Le PPSE est un programme qui propose des ateliers pédagogiques (animations, accompagnements, formations et visites des équipements de la CACL) aux habitants du territoire. Ces ateliers sont animés par des prestataires.

Le programme a longtemps été animé par l'association SEPANGUY dont le marché est arrivé à échéance en juin 2023.

Un nouveau marché a été notifié au mois de décembre 2023 avec 3 lots et 2 nouveaux prestataires, pour un montant global de 621 800 €

Ce programme a pour vocation également de fédérer les actions de tous les acteurs du territoire et de mutualiser les moyens nécessaires à la réussite des projets du programme.

- ✓ Challenge zéro déchets

Le challenge zéro déchets est l'évènement qui clôture l'année scolaire pour les établissements publics. Dans le cadre du Programme Pédagogique de Sensibilisation à l'Environnement, il permet aux acteurs de présenter le résultat des projets portés.

Les établissements participants sont récompensés par des prix. La remise de ces prix est organisée par la CACL, coordonnée par le service environnement et celui de la communication.

Les dépenses du PPSE sont liées à la commande publique et celles du challenge sont des dépenses spécifiques mobilisées par le service communication. Une enveloppe de 50 000 € est prévue pour les prix et du matériel à investir.

Le plan de financement du PPSE a été défini sur 3ans comme suit :

<b>CACL</b>	<b>15,4 %</b>	<b>100 000 €</b>
CTG	15,4 %	100 000 €
FEDER	30,7%	200 000 €
ADEME	38,5 %	250 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>650 000 €</b>

Ces demandes de subvention seront adressées aux partenaires financiers au premiers trimestre 2024. **Le budget global prévisionnel est de 257 000 € pour l'année 2024.**

- **Programme de réduction des déchets**

En amont du lancement des travaux visant l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et après la validation du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), la CACL maintient ses actions traditionnelles **en 2024 pour un coût global d'environ 505 000 € :**

OPERATION	DESCRIPTION	PLANNING	COÛT / AN
Repar'Acteurs	Usager acteur de sa réparation, apprend à réparer avec un professionnel	3 édition : Mars, septembre, Novembre	45 000€
Village prévention	Evènement regroupant tous les acteurs de la prévention	7 et 8 juin	30 000 €
Festival du réemploi, de la réparation et du recyclage	Soirée avec concours autour du thème du réemploi et du recyclage pour récompenser les porteurs de projet	Pendant la SERD	35 000 €
Marché fournitures scolaires d'occasion	Donner une seconde vie aux fournitures scolaires	06 juillet	15 000 €
Animation d'ateliers couches lavables	Promouvoir et sensibiliser sur les couches lavables avec des animations grandeur nature		15 000 €
Prestation de broyage à domicile			30 000 €
Marché aux jouets et jeux d'occasion	Donner une seconde vie aux jeux et jouets, éviter l'enfouissement	1er weekend de décembre 2024	5 000 €
Conventions couches lavables			15 000 €
Convention fourniture de composteurs			25 000 €
Gestion des biodéchets	Opérations pilotes compostage partagé, compostage collectif dans les écoles, composteurs individuels à gagner		250 000 €
Mayouri : achat de matériel	Renouvellement et rachat		10 000 €
Jeux d'animation : achat de matériel	Renouvellement de la mallette de jeux pour nos sensibilisations et animations	1er semestre 2024	30 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>505 000 €</b>

Les actions de prévention seront accompagnées d'actions de communication spécifique qui devront permettre un déploiement conséquent dans les ménages de la CACL.

Des projets comme le marché aux jouets et jeux d'occasion, le marché des fournitures scolaires d'occasion, accompagnement des éco-manifestation du territoire, demanderont des moyens humains, logistiques et financiers conséquents.

L'objectif premier des actions menées sur le territoire est la réduction des déchets. La mobilisation des acteurs du territoire ayant la technicité, le savoir-faire et la capacité de transmettre sera au cœur des actions de prévention des déchets pour 2024.

Tous les moyens cités ci-dessus devront être mobilisés pour atteindre progressivement cet objectif.

Les dépenses opérationnelles liées aux actions citées ci-dessus et les dépenses de communication font l'objet d'une demande de subvention auprès de l'ADEME

Les actions financées sont les suivantes :

- Actions de réemploi, recyclage et réparation (Repar'Acteurs)
- Village prévention
- Marché Fournitures Scolaires d'Occasion
- Marché aux Jeux et Jouets d'Occasion
- Festival du réemploi, de la réparation et du recyclage

<b>CACL</b>	<b>30 %</b>	<b>60 000 €</b>
ADEME	70 %	140 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>200 000 €</b>

#### ✓ **Marché commerce engagé**

Il s'agit d'un dispositif visant à accompagner les acteurs de l'économie sociale et solidaire et l'éco consommation.

<b>CACL</b>	<b>30 %</b>	<b>60 000 €</b>
ADEME	70 %	140 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>200 000 €</b>

**Le budget global prévisionnel est de 100 000 € pour l'année 2024.**

#### • **Prévention et réduction des déchets : le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)**

L'élaboration d'un PLPDMA est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, conformément à l'article L.541-15-1 du code de l'environnement « *les collectivités territoriales responsables de la collecte ou au traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour l'atteindre.* »

Le PLPDMA doit préciser les objectifs de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits, les mesures mises en place pour les atteindre et les indicateurs associés.

Il doit être compatible avec le Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets qui lui-même doit être compatible au Plan National de Prévention des Déchets.

Après la décision de l'assemblée délibérante, il faut faire :

- ✓ Un état des lieux des actions de prévention des déchets sur le territoire ;
- ✓ Orienter et prioriser les actions de prévention des déchets ;

- ✓ Identifier et approcher les acteurs et les réseaux d'acteurs ;
- ✓ Mobiliser un argumentaire gagnant-gagnant (bénéficiaires potentiels) ;
- ✓ Créer une culture commune de la prévention des déchets ;
- ✓ Impliquer dès que possible et formaliser (engagements) ;
- ✓ Fixer des objectifs atteignables avec des indicateurs ;
- ✓ Valoriser les contributions des partenaires et des relais ;
- ✓ Montrer l'exemple ;
- ✓ Mettre en place un plan d'action

Les travaux relatifs à l'élaboration du PLPDMA de la CACL sont en cours. La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA a été constituée, elle est composée de :

#### **Elus de la CACL**

- ✓ 6 élus membres de la commission environnement-déchets

#### **Les partenaires institutionnels**

- ✓ 1 représentant de la collectivité Territoriale de Guyane
- ✓ 1 représentant de l'ADEME
- ✓ 1 représentant de l'académie de Guyane
- ✓ 1 représentant de la chambre de commerce et d'industrie de la Guyane
- ✓ 1 représentant de la chambre des métiers et de l'artisanat de Guyane
- ✓ 1 représentant de la chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
- ✓ 1 représentant des services de l'Etat

Partenaires de la prévention et de la gestion des déchets :

- ✓ 1 représentant de l'association GRAINE Guyane pour le réseau environnement et développement durable
- ✓ 1 représentant des éco-organismes présents sur le territoire

Le groupement composé de : ESPELIA SAS, H3C Caraïbes SAS et RECOVERING SARL a déjà mené plusieurs entretiens avec les différents acteurs du territoire. Communiqué le rapport sur l'état des lieux du territoire et a animé un COTECH, un COPIL et une CCES.

Le montant du marché s'élève à 104 450 €.

À noter qu'un avenant de 2 000 € a été fait à ce marché dont le motif a été une augmentation de moyen humain dans le cadre de l'animation des ateliers sur les actions de prévention.

Le montant total du marché est désormais de **106 450 €**.

Le plan de financement prévisionnel établi est de :

<b>CACL</b>	<b>30 %</b>	<b>60 000 €</b>
<b>CTG</b>	<b>30%</b>	<b>60 000 €</b>
ADEME	40 %	80 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>200 000 €</b>

En 2023, 45 450 € (Soit 43,51%) ont été dépensés dans le cadre de cette mission. **Il reste à dépenser sur ce marché 59 000 € sur l'année 2024, pour finaliser cette étude et valider le programme.**

Pour la phase de mise œuvre, il est envisagé le déploiement d'actions sur 6ans pour une enveloppe globale de 1 200 000 €, soit **200 000 € pour l'année 2024**.

- **Le soutien de la CACL à la dynamique associative du territoire**

La CACL est régulièrement sollicitée pour soutenir des actions et des projets associatifs. Dans un souci de cohérence, de transparence et de bonne gestion des fonds publics une procédure d'attribution des subventions a été rédigée.

Les subventions attribuées par la CACL sont destinées à soutenir, favoriser et promouvoir l'initiative des associations intervenant sur l'ensemble du territoire communautaire dans la perspective d'un développement durable, social, économique, environnemental et sociétal.

Ce règlement s'applique à l'ensemble des subventions versées aux associations du territoire de la CACL œuvrant dans le domaine de la valorisation de l'environnement, de la gestion de l'eau potable, de l'assainissement, de l'aménagement du territoire, du développement économique et des transports.

N'entrent pas dans le cadre des subventions :

- ✓ Les projets à caractère commercial ;
- ✓ Les travaux ou missions de recherche fondamentale.

La CACL sera particulièrement attentive aux éléments suivants :

- ✓ Impact de l'opération en termes de déchets évités ;
- ✓ Proposer si possibles des actions innovantes ;
- ✓ Donner un rôle accru au citoyen et favoriser l'engagement en général ;
- ✓ Mettre en avant une concertation, une dynamique entre plusieurs acteurs ;
- ✓ Illustrer de façon concrète comment l'écologie apporte des solutions permettant de réduire les inégalités ;
- ✓ Mobilisation des différents acteurs en lien avec les compétences de la CACL et en lien avec un service de proximité ;
- ✓ Montrer la recherche d'efficacité optimale (opérationnelle, partenariale, financière, pérennisation).

Les subventions sont ouvertes à toute structure à but non lucratif, en situation financière saine, porteuse d'un projet éligible au sens du règlement.

Une première campagne de demande de subvention a été lancée en 2023 pour les demandes de subvention 2024, elle concerne le premier semestre 2024. Une seconde campagne sera lancée en 2024 pour le second semestre 2024.

Pour présenter un bilan des demandes de subvention reçues par la CACL en 2023, il y a eu 9 demandes et 2 demandes de report pour un montant Total de 143 463 €. Ce sont 94 700 € accordés, 38 700 € versés, 56 000 € en cours et 49 463 € à l'étude.

- ✓ Projets éligibles

La demande de subvention devra être déposée au **minimum quatre mois** avant la réalisation du projet. Aucune subvention ne sera versée postérieurement au commencement de réalisation de l'opération et/ou l'action. Une structure ne peut présenter qu'un seul projet par séance d'attribution (4/an). Les projets qui se déroulent à l'étranger sans lien direct avec le territoire de la CACL ne s'inscrivent pas dans le cadre de l'attribution des subventions. Chaque commission désigne les projets lauréats des projets en lien avec les compétences des services techniques.

---

**Les commissions sont souveraines dans le choix des attributions de subvention et ne sont donc pas tenues de justifier leurs décisions.**

✓ Attribution des subventions

La participation financière de la Communauté de l'Agglomération du Centre Littoral sera attribuée selon les critères suivants :

**Une enveloppe globale de 150 000 € pour l'année 2024 est prévu pour les projets des associations.**

A noter que les projets supérieurs à 5 000 € seront soumis à la décision de la commission environnement déchets et /ou le conseil communauté.

Quant aux projets inférieurs à 5 000, ils seraient à l'appréciation de l'exécutif avec avis du service environnement déchet ou suivre le même de traitement que ceux supérieurs à 5 000 €

La CACL n'assume pas la totalité du financement d'un projet et peut demander de destiner les fonds à un volet particulier du projet.

Une convention rappelle les obligations réciproques de la structure porteuse du projet lauréat et de la CACL. Elle concerne les conditions de versement de la subvention, de la valorisation du projet et de l'utilisation de l'image de la CACL.

## b) Collecte

### • Collecte des déchets ménagers et assimilés

- ✓ Pré-collecte (hors opération d'équipement)

La précollecte vient en amont des opérations de collecte traditionnelles. Elle correspond à l'ensemble des processus et des équipements mis en place pour permettre la collecte des déchets ménagers, mais également ceux issus du tri.

Les dépenses de fonctionnement liées à la pré-collecte sont séparées en deux postes distincts : les prestations liées à la fourniture de bacs et les prestations correspondant à la fourniture de bornes d'apport volontaire du verre, emballages et ordures ménagères. Le lancement de ce marché alloti est prévu en début d'année 2024. Le précédent marché a pris fin le 31 mai 2023 (suite au dernier bon de commande émis) et la poursuite des opérations de pré-collecte ont été assurées en passant par la centrale d'achat UGAP.

Aussi, les dépenses pour les prestations relatives à la fourniture de bacs comprennent la gestion de notre base de données et la réparation de fournitures, les livraisons et le suivi du parc de fournitures de conteneurs à déchets, la valorisation des bacs hors service, la réaffectation de bacs, et la gestion informatisée de la redevance spéciale des déchets industriels et banals qui sont estimées à **166 667€ pour l'année 2024** suite au lancement du marché.

Un budget de **25 000€** est prévu pour l'émission d'un bon de commande complémentaire à la société SULO, en complément du bon de commande UGAP. Ce bon de commande permettra de réaliser des prestations non prévues par la centrale d'achat UGAP (réaffectation de fournitures, SAV, urgences, mises à disposition)

Les dépenses liées aux prestations relatives à la fourniture de bornes d'apport volontaire aériennes et semi-enterrées comprennent la livraison, le retrait, le déplacement, la valorisation des bornes retirées du parc. Elles sont estimées à **83 333€ sur l'année 2024**.

Les coûts liés au démarrage du nouveau marché sont également pris en compte dans ce montant prévisionnel avec une hausse attendue des prix (environ 10%)

Le budget prévisionnel pour la fourniture de conteneurs à déchets (achat de bacs et bornes, etc.) sera exposé dans la section investissement.

- ✓ Collecte des déchets ménagers et assimilés

Les dépenses principales pour l'année 2024 sont celles liées aux marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés- collecte des ordures ménagères et recyclables secs en porte-à-porte et en point de regroupement, et la collecte des encombrants et déchets verts sur les 6 communes.

**Le coût prévisionnel des dépenses est de 7 406 500 €.**  
**00500€, soit une augmentation de 12,2% par rapport à 2023 en raison notamment des révisions de prix contractuelles.**

Dans le détail, le montant ci-dessus prend en compte l'exécution des contrats suivants:

Marche de collecte des encombrants et des déchets verts - Lot 1	TRANSPREV COLLECTE	avril 2022- mars 2027
---	--------------------	-----------------------

Marche de collecte des encombrants et des déchets verts - Lot 2	MATOURY ESPACES VERTS	avril 2022- mars 2027
Marche de collecte des encombrants et des déchets verts - Lot 3	GUYANET	avril 2022- mars 2027
Marche de collecte des ordures ménagères et des recyclables secs - Lot 4	TRANSPREV COLLECTE	avril 2022- mars 2027
Marche de collecte des déchets ménagers et assimilés et des recyclables secs - Lot 5	TRANSPREV COLLECTE	avril 2022- mars 2027
Marche de collecte des ordures ménagères et des recyclables secs - Lot 6	GUYANE COLLECTE COLLECTIVITES	Sept 2023- aout 2025
Marche de collecte des ordures ménagères et des recyclables secs - Lot 7	TRANSPREV SERVICES	Sept 2023- aout 2025
Marché de collecte des bacs à verre des professionnels et des écarts de la CACL – Lot 8	TRANSPREV SERVICES	Juillet 2023- aout 2027

- ✓ Collecte en apport volontaire du verre /emballages recyclables/ ordures ménagères

Le coût de la collecte du verre est relativement stable puisque le prestataire est rémunéré à la tonne collectée et que nous n'observons pas une forte augmentation des tonnages malgré le renforcement de la collecte sélective du verre avec la mise en place de nouvelles bornes sur tout le territoire (380 bornes sur le territoire au 1er janvier 2024 contre 280 bornes en 2020).

Le marché actuel (date de fin initiale : 31 décembre 2023) a été prolongé de 6 mois pour une fin de marché prévue au 31 mai 2024. La relance de ce contrat prévoit des tranches conditionnelles pour la collecte des bornes emballages et d'ordures ménagères qui seront mises en place progressivement sur la durée du marché (lancement prévu en début d'année 2024)

Un budget de **350 000€** est prévu sur ce poste pour 2024, qui prend en compte la poursuite du contrat actuel (72 000€) puis les prestations relatives au lancement du nouveau marché (270 000€). Cette projection correspond à une augmentation de 98% par rapport à l'année 2023 (budget de 172 000€). Cette augmentation peut être qualifiée de normale étant donné que la mise en place de bornes OMr en particulier impliquera une fréquence une collecte bien plus soutenue qu'actuellement.

- ✓ Bons de commande- collectes spécifiques

#### **Collecte fluviale du Village Favard**

Ce poste prévoit le renouvellement du bon de commande pour la collecte fluviale du Village Favard, dont l'accès est impossible par la route. Cette prestation est réalisée depuis 2020. Le service prévoit un budget de **80 000€** pour ce poste pour l'année 2024.

#### **Mise à disposition de bennes amovibles**

Ce poste de dépense est prévu pour faire face aux demandes récurrentes de mises à disposition de bennes, ponctuelles ou permanentes (et non prévues initialement dans nos marchés de collecte) sur certains secteurs où la collecte en porte à porte ne peut être réalisée, notamment en raison de l'explosion démographique et du développement de l'habitat informel.

**Un budget de 15 000€ est prévu pour ces prestations.**

#### **Destruction de certains aménagements prévus pour la collecte dits "Kaz ti tri"**

Le service prévoit l'émission de bons de commande pour la démolition de certains ouvrages construits entre 2008 et 2012 (afin d'organiser la collecte sur des secteurs où l'état des voies ne permettent

pas le passage du camion en porte-à-porte et qui sont désormais soit sous-dimensionnés, soit pris en compte par des particuliers professionnels extérieurs.)

Un budget de **15 000€** est prévu pour ces dépenses en 2024. Ce budget est en baisse de 45 000€ par rapport à 2023 étant donné que les aménagements annexes à la destruction doivent être réalisés par les gestionnaires de voie (communes, Etat, etc.)

- ✓ Études et assistance à maîtrise d'ouvrage

<b>AMO analyse offres marché fournitures de conteneurs à déchets ménagers</b>	10 000,00 €
<b>AMO lancement/analyse AO collectes bornes OMr et EMR</b>	15 000,00 €

**Le budget 2024 prévoit un montant total de 25 000€** pour les études et AMO au niveau du pôle collecte:

- Un budget de 10 000€ est prévu pour la phase d'analyse des offres du marché de fournitures de conteneurs à déchets ménagers.
- Un budget de 15 000€ est prévu pour un accompagnement technique et juridique pour le montage du marché de collecte des bornes d'apport volontaire.

L'AMO pour le lancement de la consultation « collecte de bornes à ordures ménagères et recyclables » est soumise à la convention programmes d'actions territorialisés, soutien financier de CITEO, qui permettent la prise en charge à 80% du montant prévu soit :

<b>CACL</b>	<b>20 %</b>	<b>2 000€</b>
CITEO	80%	8 000€
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>10 000€</b>

## c) Transit et traitement

### • Déchetteries

#### ✓ Exploitation de la déchetterie à Rémire-Montjoly

La déchetterie de Rémire-Montjoly a fait l'objet d'un nouvel exploitant suite à la passation du marché d'exploitation au 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour une période de 2 ans et 10 mois, jusqu'au mois d'octobre 2024. Pour cette année de fonctionnement, le coût d'exploitation estimé pour la déchetterie de Rémire-Montjoly est de :

- 675 000 € pour la tranche ferme d'exploitation,
- 100 000 € pour le gardiennage physique du site aux horaires de fermeture afin de lutter contre les intrusions,
- Soit un montant total de **775 000 € en 2024**.

**Les recettes attendues seront de 15 000 € (facturation des professionnels apportant leurs déchets) et de la participation des Eco-organismes 20 000€.**

A l'occasion du renouvellement du marché en 2024, un audit technico-économique a commencé fin 2023 pour s'achever au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024. **Le montant engagé s'élève à 15 950 €.**

Le coût d'exploitation dans le cadre du renouvellement du marché est estimé à **130 000€** pour la période de novembre à décembre 2024.

#### ✓ Exploitation de la déchetterie de Cayenne

La déchetterie de Cayenne fait l'objet d'un marché de prestation de services pour son exploitation durant 4 ans d'octobre 2020 à octobre 2024.

Le coût d'exploitation pour la déchetterie de Cayenne est évalué à :

- 480 000 € pour la tranche ferme,
- 3 010 € pour la vidéosurveillance des installations afin de lutter contre les intrusions,
- 2 414 € pour la maintenance du dispositif d'accès automatisé.

Soit un montant total de **485 424 € pour 2024**.

**Les recettes attendues seront de 13 000 € (facturation des professionnels apportant leurs déchets) et de la participation des Eco-organismes 10 000€.**

A l'occasion du renouvellement du marché en 2024, un audit technico-économique a commencé fin 2023 pour s'achever au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024. **Le montant engagé s'élève à 15 950 €.**

Le coût d'exploitation dans le cadre du renouvellement du marché est estimé à **80 904 €** pour la période de novembre à décembre 2024.

#### ✓ Collecte et traitement des déchets spécifiques

Les huiles alimentaires, les huiles de vidange et bidons souillés d'huile, les batteries automobiles et les cartouches d'impression apportés en déchetteries, ne font pas l'objet de filière à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP). Elles doivent faire l'objet d'un marché hors exploitation afin de respecter la mise en concurrence, pour leur collecte et leur traitement. Le marché en vigueur est valable pour 3 ans et 2 mois, du mois d'août 2021 à septembre 2024.

Pour cette année de fonctionnement les dépenses sont estimées à **76 010 € en 2024** pour la collecte au sein des deux déchetteries (Rémire-Montjoly et Cayenne).

Le coût de prestation dans le cadre du renouvellement du marché est estimé à **19 006 €** pour la période d'octobre à décembre 2024.

✓ **AMO pour l'exploitation des déchetteries de Rémire-Montjoly et de Cayenne**

Les marchés d'exploitation en cours des deux déchetteries s'achèveront au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2024. Afin de les renouveler il est proposé de s'accompagner d'un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour préparer le dossier de consultation aux entreprises (DCE) et étudier la fusion possible des deux marchés.

**Montant estimé : 30 000 €**

✓ **AMO pour l'exploitation de la déchetterie de Macouria**

Dans le cadre de la construction de la future déchetterie de la CACL sur la commune de Macouria, il convient de lancer une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin de préparer le dossier de consultation aux entreprises (DCE) pour le marché de gestion de cette nouvelle installation.

**Montant estimé : 25 000 €**

• **Plateforme de compostage**

✓ **Exploitation de la plate-forme de compostage**

L'exploitation de la plateforme de compostage fait l'objet d'un marché de prestation de service sur une période de 6 ans de juillet 2019 à juin 2025.

Le coût d'exploitation pour l'année 2024 s'élèverait à :

- 535 000 € pour la tranche ferme ;
- 145 000 € pour la l'amortissement du matériel neuf (broyeur, cribleur, ensacheuse pour un coût de 130 000 €) investi en début de marché en 2019 par l'exploitant et qui deviendra propriété de la CACL en fin de marché ;
- 95 000 € pour l'assistance de l'exploitant par un cabinet conseil pour l'optimisation du service et le développement commercial pour la vente locale du compost produit ;
- **Soit un montant total de 775 000 €** en 2024.

**Les recettes attendues seront de 165 000 € (facturation des professionnels apportant leurs déchets).**

✓ **Audit technico-économique et AMO pour la plateforme de compostage**

Le marché d'exploitation de la plateforme de compostage doit s'achever mi-2025. De ce fait, il est nécessaire de lancer en 2024, l'audit technico-économique et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du nouveau marché d'exploitation.

**Montant estimé : 40 000 €**

✓ **Audit préalable pour la certification à l'ECOLABEL du compost**

Dans le cadre de la valorisation du compost produit à la plateforme de compostage, il est nécessaire de réaliser un audit interne préalable à la démarche de certification. Cet audit permettra d'évaluer le processus de fabrication du compost selon les exigences du label et d'identifier les éventuelles mesures correctives à appliquer. Il comprend également la préparation du dossier de candidature.

A la suite de la réalisation de l'audit préalable, nous pourrions nous engager dans une démarche de certification pour obtenir l'ECOLABEL EUROPEEN "amendements pour sols". La démarche comprend l'instruction du dossier et l'audit d'admission réalisés par l'organisme certificateur : l'AFNOR.

**Montant estimé : 20 000 €**

✓ **Prospective pour la gestion des déchets verts**

Après avoir stagné pendant plusieurs années, le gisement de déchets verts reçus en 2022 est de 15 160 tonnes de déchets verts sur la plateforme de compostage (+ 2 426 tonnes en 1 an). Le site devrait atteindre sa capacité maximale d'accueil, fixée à 16 000 tonnes en 2023, soit une année plus tôt que les estimations. Il convient donc de définir dès maintenant le meilleur scénario pour optimiser les gestions de ces flux (exemple : extraction de bois à orienter vers une centrale biomasse ou autres scénarios) et évaluer le potentiel du territoire.

**Montant estimé : 25 000 €**

• **Recyclables**

✓ **Exploitation du Centre de tri des recyclables secs – EKO TRI**

L'exploitation du centre de tri fait l'objet d'un marché de prestation de service sur une période de 5 ans d'octobre 2019 à septembre 2024.

Le montant global du marché pour l'exploitation du centre de tri s'élève à **1 600 000 € pour 2024.**

**Les recettes attendues sont de l'ordre de 61 000 € (facturation des autres ECPI apportant leurs déchets) et de la participation des Eco-organismes 420 000 € (CITEO ex-Eco-Emballages).**

En 2023, plusieurs prestations ont été engagées :

- **10 800 €** afin de réaliser la campagne de caractérisation des refus qui s'achèvera au cours du 1er semestre 2024 ;
- **36 857 €** pour la mise en conformité du système de sécurité incendie du centre de tri, qui s'achèvera en janvier 2024.

De plus des travaux de mise en conformité du système électrique seront réalisés en 2024, ils s'élèvent à **5 175 €.**

A l'occasion du renouvellement du marché en 2024, un audit technico-économique a commencé fin 2023 pour s'achever au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024. Le montant engagé s'élève à **9 450 €.**

✓ **AMO pour l'exploitation du centre de tri**

Le marché d'exploitation en cours du centre de tri s'achèvera au cours du 2e semestre 2024. Afin de le renouveler il est nécessaire de s'accompagner d'un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

**Montant estimé : 25 000 €**

✓ **Etude de faisabilité pour la mise en place des extensions des consignes de tri**

Le déploiement de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers sera une obligation réglementaire à appliquer dans les DROM-COM à compter de fin 2025. L'éco-organisme CITEO a initié une étude pour le territoire de la Guyane qui a abouti à la proposition de plusieurs scénarios. Il convient d'approfondir ces scénarios visant soit à l'amélioration du site existant ou à la construction d'une nouvelle installation.

**Montant estimé : 25 000 €**

✓ **Etude de faisabilité pour la valorisation des recyclables**

Dans une perspective de développement de filières locales de valorisation des recyclables, une étude sera engagée afin d'évaluer les opportunités du territoire.

**Montant estimé : 50 000 €**

✓ **Collecte de déchets ferreux**

On observe une recrudescence de dépôts sauvages, avec une forte proportion de déchets spécifiques non assimilables à des déchets ménagers, notamment la ferraille en grande quantité (refusée en ISDND), dû à l'augmentation des dépôts de professionnels peu scrupuleux sur le territoire.

Le service est parfois contraint de réaliser des collectes spécifiques de ferraille acheminé vers un centre de traitement agréé.

**Montant estimé : 40 000 € sur l'année 2024, dont 16 000 € restant engagé en 2023.**

- **Stockage des déchets ménagers**
- ✓ **Exploitation de l'ISDND des Maringouins**

La CACL a contractualisé une Délégation de Service Public (DSP) de type concession intitulée « Mise en décharge des déchets ménagers et assimilés issus du territoire de la CCCL – Décharge des Maringouins » depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012. Compte tenu de l'absence d'alternative en termes de lieu de stockage jusqu'à l'ouverture d'une nouvelle installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) sur le territoire de la CACL, un avenant concessif à la DSP a été approuvé en novembre 2021, intégrant les investissements permettant une continuité de service jusqu'en décembre 2024. Les ISDND étant assujetties à un suivi après l'arrêt de l'activité d'exploitation commerciale, pour une durée de minimum de trente ans, une redevance permettant ce suivi post-exploitation a été intégrée au coût à la tonne entrante au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ainsi, le coût à la tonne entrante se décompose comme suit :

**RFI + RExploit + RPostexploit + TGAP\* = 29,73 + 34,42 + 3,92 + 15,25\* = 83,32 € / tonne**

*RFI = Redevance financière d'investissement*

*RExploit = Redevance d'exploitation*

*RPostexploit = Redevance post exploitation*

*\*TGAP = Taxe Générale sur les Activités Polluantes (montant à définir selon le bulletin officiel des finances publiques qui sera publié début 2024)*

Il est estimé un montant à hauteur de **5 200 000 € en 2024 (TGAP comprise)**.

En 2023, une étude de faisabilité a été engagée pour la mise en balle de déchets au cours de la période transitoire entre la fermeture des maringouins en 2025 et l'ouverture de B4-3 en 2026.

**Le montant est de 36 390 €.**

Elle devrait être suivie d'une étude de maîtrise d'œuvre **pour un montant de 50 000 €.**

✓ **Audit exploitation de l'ISDND des Maringouins**

Dans le cadre de l'extension de l'ISDND des Maringouins sur la période 2021-2024, il convient de procéder à des contrôles spécifiques au niveau PRO –DCE et en DET, pour un suivi détaillé des travaux réellement réalisés et leurs coûts.

**Montant estimé : 40 000 €**

✓ **Convention d'occupation du site B4-3 – ONF**

Dans le cadre du projet de construction d'une ISDND sur le site B4-3, une convention d'occupation longue durée a été signée le 26 février 2021, pour une durée de 60 ans du 01 juillet 2021 au 30 juin 2081. Cette convention fixe les conditions d'utilisation du terrain B4-3 situé dans le domaine forestier permanent (DFP). Elle définit notamment les conditions financières comme suit :

- des frais de dossier : 500 € applicable la première année ;
- une redevance annuelle sur la zone d'emprise du projet de 34.4 ha : 1 500 € /ha/an
- une redevance annuelle sur la zone de protection de 35.2 ha : 750 € /ha/an

**Soit pour l'année 2024, une redevance due d'un montant de 80 000 €.**

• **Fourrière animale pour chiens et chats**

✓ **Exploitation de la fourrière animale pour chiens et chats**

L'exploitation de la fourrière animale intercommunale et du refuge de la CACL fait l'objet d'un renouvellement d'avril 2023 à mars 2025.

Les dépenses liées au marché de service sont estimées à **330 000 € en 2024.**

Elle s'accompagne des charges liées aux frais vétérinaires s'élèveraient à **95 000€ en 2024.**

**Les recettes attendues sont de l'ordre de 12 000 € par an (récupération des animaux et adoptions).**

✓ **Etude de faisabilité pour la construction d'une fourrière animale intercommunale**

La CACL s'est vue transférer la compétence fourrière animale depuis 2008, qui fait l'objet d'un marché de prestations de service renouvelé tous les 5 ans, où il est demandé au candidat de fournir les installations nécessaires. Afin d'ouvrir à la concurrence et notamment de disposer d'une installation de capacité plus importante et mieux localisée, il est proposé de réaliser une étude de faisabilité qui permettrait à la CACL de construire son propre site.

**Montant estimé : 25 000 €**

• **Prestations diverses**

✓ **Etude comparative des coûts**

Afin d'optimiser la gestion des encombrants (ferraille, DEEE..) et éviter un maximum de flux enfouis conformément à la réglementation, notamment avec l'obligation de gestion des biodéchets à la source imposée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 par la loi AGECE, une étude comparative des coûts est proposé.

**Montant estimé : 25 000 €**

✓ **Mise en place d'un service de bus pour les visites des installations**

Dans un objectif de multiplication de nos actions de communication et notamment de nos actions pédagogiques auprès des scolaires, il est proposé un marché de mise à disposition de bus aux établissements scolaires et éventuellement aux communes, pour la visite des installations de traitement des déchets. Financement possible par CITEO pour les visites du centre de tri.

**Montant estimé : 50 000 € sur 2 ans soit 25 000 € pour 2024.**

### 3. Investissement

Pour l'année 2024, au vu de la prospective menée sur le service rendu et des nombreuses opérations à créditer en investissement, je vous propose les orientations suivantes en réaffectant l'ensemble des restes à réaliser en investissement budgétisés sur la fonction déchets en 2024 en conservant ces crédits sur les années futures afin d'assurer le plan pluriannuel d'investissement nécessaire à l'équilibre financier de cette prospective.

L'ensemble des investissements ci-après sont ainsi financés par les restes à réaliser et des nouveaux crédits 2024.

#### a) Collecte

- **Achat de fournitures de conteneurs à déchets ménagers (achat de bacs, bornes)**

**Budget prévisionnel pour l'achat de bacs : 542 000€ en 2024** soit une diminution de 24% par rapport à 2023 (720 000€) en complément de la commande en cours de **387 060 €**.

Budget prévisionnel pour l'achat de bornes à verre (en nouvelle dotation et/ou remplacement) :

**42 000€** - Pris en charge de CITEO à hauteur de 2 500 € / borne dans le cadre des programmes d'actions territorialisées. Ce poste de dépense est en baisse car le maillage du territoire en bornes à verre est suffisant.

Budget prévisionnel pour l'achat de bornes emballages en déploiement : **180 000€** - Pris en charge par CITEO à hauteur de 2500€/ borne.

Budget prévisionnel pour l'achat de bornes à ordures ménagères en déploiement : **112 000€**

- **Remise en état ou redimensionnement des Kaz ti tri**

Etant donné l'état de délabrement de certaines kaz ti tri (construction entre 2008 et 2012) ainsi que le sous dimensionnement de certains aménagements en raison du développement incontrôlé de l'habitat informel, des problématiques de démographie et d'aménagement qui y sont liées, le service prévoit un **budget de 60 000€** pour ce poste.

## b) Transit et traitement

### • Réseau de déchetteries

La création d'un réseau de 4 déchetteries au total, soient 2 déchetteries complémentaires, et d'une déchetterie simplifiée, permettra d'améliorer le service de proximité pour les usagers avec des ouvrages qui permettent d'optimiser les tonnages traités qui sont en partie détournés de l'enfouissement, en partie rémunérés par des éco-organismes et qui enfin permettent d'optimiser les coûts de collecte et de traitement sur la gestion globale des déchets.

La déchetterie de Cayenne sur la zone Galmot a été mise en service au 1<sup>er</sup> Octobre 2020 en complément de la déchetterie de Rémire-Montjoly ouverte en 2002.

La déchetterie de Macouria sera située à proximité immédiate du carrefour de la Carapa, (secteur Farnous). Les études ont été entamées depuis le début d'année 2020. Une problématique d'accès compte-tenu du projet de deux fois deux voies de la DGTM, a retardé le projet d'un an.

Un dossier d'opportunité a été déposé et approuvé en 2022 auprès du Ministère des Transports, permettant aux services de la Mairie de Macouria de lancer les travaux de construction de la voirie d'accès début 2023.

Les travaux de construction de la déchetterie sont dépendants de la construction de la voirie d'accès par la mairie de Macouria.

Les études au sujet des déchetteries de Matoury et Montsinéry-Tonnegrande vont quant à elles être initiées au cours de cette année, (dès la validation des parcelles d'implantation des deux équipements). Le démarrage des travaux est prévu en 2025.

### • Déchetterie de Macouria (2020-2025)

Par délibération n°181/2021/CACL du 17/12/2021, le conseil communautaire a approuvé le plan de financement suivant pour la construction de la déchetterie de Macouria :

	ETUDES		TRAVAUX		TOTAL
<b>CACL</b>	<b>36 000 €</b>	<b>30%</b>	<b>624 000 €</b>	<b>30%</b>	<b>660 000 €</b>
<b>ADEME</b>	84 000 €	70%	750 000 €	36%	834 000 €
<b>FEDER</b>			706 000 €	34%	706 000 €
<b>TOTAL</b>	120 000 €		2 080 000 €		2 200 000 €

Suite à la décision de bureau n° 86/2022/BUREAU/CACL du 19/12/2022, le montant du marché de maîtrise d'œuvre (MOE) s'élève à 137 956 € et modifie le plan de financement comme suit :

	ETUDES		TRAVAUX		TOTAL
<b>CACL</b>	<b>41 387 €</b>	<b>30%</b>	<b>624 000 €</b>	<b>30%</b>	<b>665 387 €</b>
<b>ADEME</b>	96 569 €	70%	750 000 €	36%	846 569 €
<b>FEDER</b>			706 000 €	34%	706 000 €
<b>TOTAL</b>	137 956 €		2 080 000 €		2 217 956 €

**44 000 €** sont nécessaire pour poursuivre la mission de MOE en 2024.

Par délibération n°142/2022/CACL, le conseil communautaire de la CACL a approuvé le plan de financement suivant pour la création de la voirie d'accès qui devrait être réalisé par la Ville de Macouria.

	TRAVAUX ACCES	
<b>CACL</b>	<b>63 907 €</b>	<b>10%</b>
<b>Ville Macouria</b>	63 907 €	10%
<b>Subventions ETAT</b>	511 258 €	80%
<b>TOTAL</b>	<b>63 072 €</b>	

Le démarrage des travaux est reporté dans l'attente d'une décision de la Ville de Macouria.

- **Déchetterie de Matoury (2024-2025)**

Le plan de financement prévisionnel pour la construction de la déchetterie de Matoury est le suivant :

	ETUDES		TRAVAUX		TOTAL
<b>CACL</b>	<b>45 000 €</b>	<b>30%</b>	<b>450 000 €</b>	<b>25%</b>	<b>495 000 €</b>
<b>ADEME</b>	105 000 €	70%	750 000 €	42%	855 000 €
<b>FEDER</b>			600 000 €	33%	600 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>150 000 €</b>		<b>1 800 000 €</b>		<b>1 950 000 €</b>

**80 000 € sont prévus pour l'année 2024 pour démarrer les missions de MOE.**

- **Déchetterie simplifiée de Montsinéry-Tonnegrande (2023-2025)**

Le plan de financement prévisionnel pour la construction de la déchetterie de Matoury est le suivant :

	ETUDES		TRAVAUX		TOTAL
<b>CACL</b>	<b>22 500 €</b>	<b>30%</b>	<b>225 000 €</b>	<b>25%</b>	<b>247 500 €</b>
<b>ADEME</b>	52 500 €	70%	375 000 €	42%	427 500 €
<b>FEDER</b>			300 000 €	33%	300 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>75 000 €</b>		<b>900 000 €</b>		<b>975 000 €</b>

**45 000 € sont prévus pour l'année 2024 pour démarrer les missions de MOE.**

- **Travaux divers : audit, mise en conformité sécurité, réparations diverses,**

Un audit sécurité et les états des lieux des équipements de la plateforme de compostage et de la déchetterie de Rémire-Montjoly ont permis de mettre en évidence des travaux divers à réaliser pour la mise en conformité et la mise en sécurité des lieux.

**Montant des AMO sur les deux sites : 60 000 €.**

**Montant des travaux de mise en conformité de la plateforme de compostage et à la déchetterie de Rémire-Montjoly : 800 000 €.**

**Montant des améliorations à apporter à la déchetterie de Cayenne : 100 000 €**

- **Aménagements divers : équipements réglementaires**

Un certain nombre d'aménagements sont à prévoir afin d'améliorer la sécurité des agents et des usagers sur les installations par l'acquisition d'équipements réglementaires de type rince-œil, armoire de stockage, bornes de stockage...

Montant des investissements : **100 000 €**

- **Aménagements divers : signalétique, marquage au sol...**

En 2023, des engagements pour l'amélioration de la visibilité des installations ont débuté et se poursuivront en 2024 (16 200 €).

Des améliorations sont également à prévoir en 2024 notamment pour le marquage au sol des deux déchetteries.

Montant des investissements : **20 000 €**

- **Nouvelle Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)**

Les recherches d'un nouveau site pour la création d'une ISDND ont permis d'arriver, fin 2017, à la sélection du site B 4-3, (secteur Quesnel Ouest/Trois Rois), pour l'implantation de la future ISDND. Par délibération prise en 2021 pour validation de cette implantation, la poursuite des procédures a pu être engagée. Cette opération nécessite un ensemble d'études de préqualification, de qualification, des études géotechniques, des études faunistiques, floristiques et hydrobiologique ainsi qu'un accompagnement par un bureau d'étude technique, financier et juridique, pour ENVIRON de 900 000€.

**Le budget prévisionnel pour les études à finaliser en 2024 est estimé à 219 500 €, dont 90 000 € destinée l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO).**

Cette AMO pour la construction de l'ISDND et le montage de la DSP fait l'objet de subventions comme suit :

<b>CACL</b>	<b>66 %</b>	<b>136 400 €</b>
ADEME	34 %	70 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>206 400 €</b>

- **Etude pour la réalisation d'une unité de valorisation énergétique (UVE) des déchets non dangereux sur le territoire de la CACL**

Cette étude fait suite à l'étude réalisée par l'ADEME sur l'ensemble du territoire de la Guyane. L'objectif est d'évaluer le potentiel de valorisation énergétique des déchets non dangereux sur le territoire de la CACL et de développer différents scénarios de valorisation énergétique de ces déchets et des sites d'implantations potentiels. La construction de cette installation est prévue à l'horizon 2026-2027. Elle permettrait de réduire l'enfouissement et valoriser les déchets toutefois une ISDND reste nécessaire pour le stockage des résidus issus de ce procédé.

**Le budget prévisionnel pour les études à finaliser en 2024 est estimé à 70 000 €.**

L'AMO pour la construction de l'UVE et le montage de la DSP fait l'objet de subventions comme suit :

<b>CACL</b>	<b>30 %</b>	<b>66 000 €</b>
FEDER/ADEME	70 %	154 000 €
<b>TOTAL ETUDES ET TRAVAUX</b>	<b>100 %</b>	<b>220 000 €</b>

## 4. Tableau récapitulatif

	Intitulé	Coût
<b>Fonctionnement : 19 495 144 €</b>		
<b>Cellule Prévention</b>	Programme Pédagogique de Sensibilisation à l'Environnement (PPSE)	257 000 €
	Programme de réduction des déchets	505 000 €
	Commerce engagé	100 000 €
	Etude Evabio (finalisaiton)	10 000 €
	Elaboration du PLPDMA et mise en oeuvre	259 000 €
	Subvention aux associations	150 000 €
<b>Sous-total Prévention</b>		<b>1 281 000 €</b>
<b>Cellule collecte</b>	Prestations de collecte des DMA: OMr/RS et DVE/VERRE Pros	7 406 500 €
	Précollecte (hors opérations d'équipement)	300 000€
	Collecte des OMr/EMr/ VERRE en apport volontaire	350 000 €
	Etudes et AMO précollecte	25 000 €
	Collectes spécifiques (MEP bennes/ fluviale)	100 000€
	Destruction des Kaz ti tri	15 000€
<b>Sous-total Collecte</b>		<b>8 196 500 €</b>
<b>Cellule traitement</b>	Exploitation de la déchetterie de Rémire-Montjoly	775 000 €
	Exploitation de la déchetterie de Cayenne	485 424 €
	Collecte et traitement des déchets spécifiques	76 010 €
	Audit technico-économique des deux déchetteries	31 820 €
	AMO pour l'exploitation des deux déchetteries	30 000 €
	AMO pour l'exploitation de la déchetterie de Macouria	25 000 €
	Exploitation de la plateforme de compostage	775 000 €
	Audit préalable pour la certification à l'ECOLABEL du compost	20 000 €
	Audit technico-économique et AMO pour la plateforme de compostage	40 000 €
	Prospective pour la gestion des déchets verts	25 000 €
	Exploitation du Centre de tri des recyclables secs – EKO TRI	1 600 000 €
	Audit technico-économique du centre de tri	10 000 €
	Caractérisation des refus du centre de tri	15 000 €
	Travaux de mise en conformité du centre de tri	50 000 €
	AMO pour l'exploitation du centre de tri	25 000 €
	Etude de faisabilité pour la mise en place des extensions des consignes de tri	25 000 €
	Etude de faisabilité pour la valorisation des recyclables	50 000 €
	Collecte de déchets ferreux	56 000 €
	Exploitation ISDND des Maringouins	5 200 000 €
	Audit exploitation de l'ISDND des Maringouins	40 000 €
	Etude de faisabilité mise en balle et MOE	86 390 €
	Convention d'occupation du site B4-3 – ONF	80 000 €
	Fourrière animale pour chiens et chats	425 000 €
	Etude de faisabilité pour la construction d'une fourrière animale intercommunale	25 000 €
	Etude comparative des coûts	25 000 €

	Mise en place d'un service de bus pour les visites des installations	25 000 €
<b>Sous-total Traitement</b>		<b>10 017 644 €</b>
<b>Investissement : 2 820 560 €</b>		
<b>Cellule collecte</b>	Marché de fournitures de conteneurs à déchets ménagers: fourniture de bacs	887 060 €
	Marché de fournitures de conteneurs à déchets ménagers: Renforcement collecte sélective du verre/EMr/OMr	334 000 €
	Remise en état /redimensionnement des Kaz titri	60 000 €
<b>Sous-total Collecte</b>		<b>1 281 060 €</b>
<b>Cellule traitement</b>	Déchetterie de Macouria	Etudes 45 000 €
	Déchetterie de Matoury	Etudes 80 000 €
	Déchetterie simplifiée de Montsinéry-Tonnegrande	Etudes 45 000 €
	Travaux divers : audit, mise en conformité sécurité, réparations diverses	Etudes 60 000 € Travaux 900 000 €
	Aménagements divers : équipements réglementaires	Travaux 100 000 €
	Aménagements divers : signalétique, marquage au sol...	Travaux 20 000 €
	Nouvelle Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)	Etudes 219 500 €
	Etude pour la réalisation d'une unité de valorisation énergétique (UVE) des déchets non dangereux sur le territoire de la CACL	Etudes 70 000 €
<b>Sous-total Traitement</b>		<b>1 539 500 €</b>